



## Peut on sortir du territoire francais sous controle judiciaire ?

Par emma13, le 10/07/2010 à 14:59

Bonjour,

Je me permets de vous transmettre ce mail, car j'ai besoin d'aide, mon pere agé de 65 ans est en controle judiciaire depuis 2007, il doit signer une fois par mois au commissariat , pour un vol en reunion, et il ne peut plus donc sortir du territoire francais, et donc ne peut plus voir sa famille en tunisie depuis 2007, cependant ma grand mere donc sa mere est en phase terminal d'un cancer, mon pere est en depression, il ne mange plus, il est dans un état psychologique tres faible, et il prevoit de prendre un billet d'avion pour la voir, car depuis 2007 il ne l'a pas vu. Ma question est : Y a t il un controle pour les personnes en controle judiciare par la police des frontieres ?

J'ai peur qu 'il se fasse atrapper et qu'il aille en prison a son age...

on a deja fait des demandes d'autorisation ai juge d'instruction mais apparemment les garanties de retour ne sont pas suffisantes !! sa famille, sa femme et ses enfants, son logement, ses amies, sa vie en france depuis 35 ans ne sont pas une garantie !

Merci d'avance de me repondre